



**ARRETE MUNICIPAL DONNANT DELEGATION DE FONCTION  
à Mme Laurence CROSNIER, Conseillère Municipale**

**LE MAIRE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en son art. L2122.18,

**ARRETE :**

**Art. 1**

Mme Laurence CROSNIER, Conseillère Municipale, reçoit délégation de pouvoir, sous la responsabilité de Mme Michèle MEYER, adjointe au Maire, pour régler les affaires se rapportant aux écoles élémentaires et maternelles de Reichstett

**Art. 2**

Ampliation du présent arrêté est faite à :

- M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Strasbourg-Campagne,
- l'intéressée,
- le Trésorier Principal de Schiltigheim,
- la Commune

Fait à Reichstett, le 12 octobre 2020

Le Maire,  
Georges SCHULER



Notifié à l'intéressée le  
Signature : *le 12.10.2020*  
(lu et approuvé)

*Lu et approuvé*